



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le jeudi 16 février 2023 à 17 h 13 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière
Madame Tanya Massabni, greffière adjointe

Est absente: Madame Gabrielle Labbé, conseillère

2023-02-057 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nancy Pelletier, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 16 février 2023 tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-02-058 2. EMBAUCHE - ANNIE CHATEL - COORDONNATRICE BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE - SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-02-036 par laquelle le poste de coordonnateur bibliothèque et culture a été créé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier et résolu:

D'AUTORISER l'embauche de madame Annie Chatel, en date du 20 mars 2023, au poste de coordonnatrice bibliothèque et culture au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, avec le statut de cadre à l'essai.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer, au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec madame Chatel pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2023-02-059 3. MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ NUMÉRO 953

CONSIDÉRANT l'information transmise au conseil municipal par la directrice générale à l'égard de l'employé numéro 953.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Deslauriers, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ENTÉRINER la recommandation de suspendre l'employé numéro 953, sans solde, pendant deux jours.

QUE les dates de suspension soient déterminées ultérieurement par la direction générale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 17 h 15.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 14 MARS 2023.

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE